



[www.smisp.fr](http://www.smisp.fr)

Ministère de la santé et des solidarités  
14 avenue Duquesne  
Pièce 0335  
75350 Paris Cedex 07

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Nantes, le 29 décembre 2021

à

Monsieur Thierry FOUERE  
ARS Pays de La Loire  
17 boulevard Gaston Doumergue  
44262 Nantes Cedex 2

Monsieur le Secrétaire Général des Ministères Sociaux  
14 avenue Duquesne  
75017 Paris

Monsieur le Secrétaire Général,

La situation démographique du corps des Médecin Inspecteur de Santé Publique continue de se dégrader rapidement puisque, selon les services de la DRH ministérielle, nous ne sommes plus que 330 au mois d'octobre 2021 alors que nous étions 621 en 2009 avant la création des ARS.

La présence de médecins formés à la santé publique et à l'inspection-contrôle se trouve cruellement posée au sein des services du ministère de la santé. La crise actuelle ayant montré tout l'intérêt d'un tel appui technique au niveau central, dans les régions et les départements.

Lors du CTM du 3 décembre 2021 qui s'est déroulé en présence du ministre de la santé, M. Le DRH a indiqué que des groupes de travail allaient se mettre en place au début de l'année 2022 pour étudier le développement de carrière des médecins au sein de notre administration et également rediscuter de la pertinence à mettre en œuvre un statut fédératif regroupant des médecins exerçant la santé publique au sein des administrations ce qui nous a poussé à saisir le ministre afin que le dossier de praticien de santé publique soit de nouveau posé sur la table. Mais dans l'urgence, il nous semble essentiel de fidéliser dans la filière existante de MISP les collègues qui y sont déjà en leur proposant un déroulement de carrière plus conforme à leurs attentes. Vous avez pris des mesures à l'égard d'autres corps du ministère pour revaloriser les carrières, aussi nous vous demandons pour le corps des MISP de bien vouloir étudier les mesures urgentes suivantes pour ralentir les départs du corps vers d'autres statuts jugés plus attractifs, cela dans l'attente de la mise en place du statut de praticien de santé publique susceptible de se substituer progressivement au statut de MISP :

- La suppression des premiers échelons du 1<sup>er</sup> grade du corps des MISP
- La fusion du grade de chef avec le grade de général
- L'augmentation significative des taux de promotion
- et la linéarisation de l'accès à l'échelon spécial HED

Dans l'attente de retrouver vos services au début de l'année 2022 pour discuter de ces demandes qui nous apparaissent très urgentes, compte-tenu et je tiens à le rappeler, du contexte démographique très inquiétant du corps des MISP, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes respects les plus sincères.

Dr Thierry FOUERE  
Président du SMISP-UNSA